

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatre du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 29 janvier 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CANO Chrystelle – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle TEYSSIER Françoise – VALLA-BEGOT Chrystel
Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph – ROUX Jean-François
SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Absente excusée :

CHAPUIS Claude

Pouvoir :

CHAPUIS Claude donne pouvoir à GRENIER Joël

Secrétaire de séance : Robert CELETTE

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1°/ AVENANTS CONTRATS DE TRAVAIL PERSONNEL DE L'ECOLE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de modifier les contrats de travail de deux agents. En effet suite au départ en retraite d'un agent, ces deux personnes sont amenées à faire plus d'heures que prévues initialement à leur contrat.

A partir du 1^{er} février 2019, la durée hebdomadaire des deux contrats va augmenter. Un avenant au contrat de travail doit être signé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de modifier les deux contrats de travail.

2°/ SYNDICAT DES EAUX ANNONAY-SERRIERES : ALIMENTATION EN EAU POTABLE COMBES – CONVENTION DE COORDINATION ET DE PARTICIPATION

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des travaux sur le réseau d'eau potable est à prévoir sur les hauts du hameau de Combes. L'opération consiste d'une part en une déviation de réseau et d'autre part en du renforcement pour le raccordement de nouvelles habitations.

Le syndicat des eaux règle les dépenses pour la partie relative à la déviation. Pour la partie relative au renforcement, il répercute à la commune 50 % du montant H.T. Le devis pour la partie renforcement s'élève à 18 500 € H.T, soit 9 250 €.

Monsieur le maire présente la convention de coordination et de participation qui fixe les modalités d'exécution et de financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les travaux de déviation et de renforcement du réseau d'eau potable au hameau de Combes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de participation avec le Syndicat des eaux.

3°/ SDE 07 – ENFOUISSEMENT « CHEMIN DE L'ABREUVOIR » - ACCEPTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE

Monsieur le Maire explique qu'une étude a été demandée pour des travaux d'enfouissement du réseau électrique au chemin de l'Abreuvoir, au SDE 07.

Un avant-projet sommaire a été proposé à la commune. Cet avant-projet sommaire comporte les travaux d'enfouissement du réseau électrique, les travaux d'infrastructures d'éclairage public et les travaux d'enfouissement du réseau Télécom. Sur la base de ces estimations qui seront précisées lors des études techniques, le coût total de l'opération s'élèverait à 66 251.46 € T.T.C.

La part de la collectivité serait pour ce qui concerne l'enfouissement du réseau électrique de 17 959.06 € (soit 50 % du montant H.T.), payable au SDE 07 sur 10 ans.

Sur la part éclairage public et ORANGE la commune pourra solliciter une subvention auprès du SDE 07.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter l'avant-projet sommaire pour l'enfouissement du réseau électrique chemin de l'Abreuvoir.

4°/ ARDECHE MUSIQUE ET DANSE : INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse assure pour la commune des interventions musicales en milieu scolaire. Ces séances sont effectuées par un musicien-intervenant employé par le Syndicat Mixte.

Il est proposé de renouveler ces interventions pour l'année scolaire 2019-2020. Le coût total est d'un montant 1 800 €. La mairie de SAVAS sera informée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

5°/ QUESTIONS DIVERSES

Point sur la rénovation des courts de tennis

Fougot organisé par les conscrits le 02 mars 2019.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 08/04/2019

La séance est levée à 19 heures 45.